

COMPTE RENDU

Le Quatorze mars deux mille seize à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué par courrier du 9 mars 2016, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Alain CAPDEVIELLE, Maire.

Etaient présents :

Alain CAPDEVIELLE – Pascal BOSQ - Franco TUBIANA – Marie-Pierre RAYMOND - Isabelle LATOURNERIE – Hélène SABOUREUX - Laurence TARDIEU – Hélène BARREAU – Marie Christine PECHARD - Myriam GUIBERTEAU – Franck MICHAUD – Elisabeth LAURENT - Jean Sébastien GERBEAU - Ismaëlle MERCIER – Bernard LACOTTE – Didier CARACCIOLO.

Excusé(s) :

Romain LARCHER Procuration à Marie-Pierre RAYMOND

Absents :

Jean Michel LAVIGNE - Philippe LEKKE

Secrétaire de séance : Ismaëlle MERCIER

Adoption du compte rendu du Conseil municipal du 1^{er} mars 2016

❖ FINANCES

- Budget Principal : Compte administratif – Compte de gestion – Affectation des résultats
- Budget Transports : Compte administratif – Compte de gestion – Affectation des résultats
- Fonds de soutien à l'investissement local – Mise en accessibilité des bâtiments publics – demande de subvention.

❖ URBANISME

- Intégration des biens vacants dans le domaine communal

Approbation du Compte rendu Du Mardi 1er mars 2016

Le compte-rendu 1^{er} mars 2016 est adopté à l'unanimité.

❖ **FINANCES**

❖ **BUDGET PRINCIPAL**

❖ **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015 – DEL 2016-016**

Madame Isabelle LATOURNERIE, Adjointe aux Finances présente le compte de gestion 2015 du Budget Principal 2015 de Monsieur Pascal WIART, ancien receveur communautaire et Trésorier de Castelnau-de-Médoc.

Le résultat du compte de gestion 2015 est le suivant :

	SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (A)	PART RESERVE A L'INVESTISSEMENT (B)	RESULTAT DE L'EXERCICE (C)	SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (A-B+C+D)
FONCTIONNEMENT	682 103,75	250 000,00	133 517,18	565 620,93
INVESTISSEMENT	-152 462,22		541 269,52	388 807,30
RESULTAT CUMULE	529 641,53	250 000,00	674 786,70	954 428,23

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité

- **D'adopter le compte de gestion 2015 du Budget Principal de Monsieur Pascal WIART, ancien receveur communautaire et Trésorier de Castelnau-de-Médoc.**

• **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – DEL 2016-017**

**COMMUNE DE
LISTRAC MEDOC**

**BUDGET PRINCIPAL
EXERCICE 2015**

PROJET DE COMPTE ADMINISTRATIF

Résultat de l'exercice

DEPENSES

. FONCTIONNEMENT		<u>1 856 262,58</u>
* Enregistrées sur l'exercice		1 856 262,58
. INVESTISSEMENT		<u>661 857,89</u>
* Enregistrées sur l'exercice		424 010,44
R.A.R.		237 847,45
Total		<u>2 518 120,47</u>

RECETTES

. FONCTIONNEMENT		<u>1 989 779,76</u>
* Enregistré sur l'exercice		1 989 779,76
. INVESTISSEMENT		<u>965 279,96</u>
* Enregistré sur l'exercice		965 279,96
R.A.R.		
Total		<u>2 955 059,72</u>

ESTIMATION DU RESULTAT CONFORME AU COMPTE DE GESTION	674 786,70
. Excédent de fonctionnement reporté	432 103,75
. Déficit d'investissement reporté	<u>-152 462,22</u>
Total	<u>954 428,23</u>

ESTIMATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE AVEC INTEGRATION DES R.A.R.	436 939,25
. Excédent de fonctionnement reporté	432 103,75
. Déficit d'investissement reporté	<u>-152 462,22</u>
Total	<u>716 580,78</u>

SANS RESTE A REALISER

	SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (A)	PART RESERVE A L'INVESTISSEMENT (B)	RESULTAT DE L'EXERCICE (C)		SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (A-B+C+D)
FONCTIONNEMENT	682 103,75	250 000,00	133 517,18		565 620,93
INVESTISSEMENT	-152 462,22		541 269,52		388 807,30
RESULTAT CUMULE	529 641,53	250 000,00	674 786,70		954 428,23

SEANCE du Lundi 14 mars à 20 H 30

AVEC INTEGRATION DES RESTE A REALISER

	SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (A)	PART RESERVE A L'INVESTISSEMENT (B)	RESULTAT DE L'EXERCICE (C)		SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (A-B+C+D)
FONCTIONNEMENT	682 103,75	250 000,00	133 517,18		565 620,93
INVESTISSEMENT	-152 462,22		303 422,07		150 959,85
RESULTAT CUMULE	529 641,53	250 000,00	436 939,25		716 580,78

Après avoir délibéré

Le Conseil municipal, par 15 voix pour et une abstention décide d'adopter le compte administratif 2015 du Budget Principal

● AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 – DEL 2016-018

- **Vu** l'instruction M14
- **Vu** le compte de gestion 2015 du Budget Principal présenté par Monsieur Pascal WIART, ancien receveur communautaire et Trésorier de Castelnau-de-Médoc.
- **Vu** le compte administratif de l'exercice présenté par Monsieur le Maire,

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
BUDGET PRINCIPAL						
Résultat reporté		432 103,75	152 462,22		152 462,22	432 103,75
Opérations de l'exercice	1 856 262,58	1 989 779,76	424 010,44	965 279,96	2 280 273,02	2 955 059,72
Totaux	1 856 262,58	2 421 883,51	576 472,66	965 279,96	2 432 735,24	3 387 163,47
Résultats de clôture		565 620,93		388 807,30		954 428,23
Reste à réaliser			237 847,45			237 847,45
Résultats de clôture		565 620,93		150 959,85		716 580,78

Considérant que les résultats font apparaître :

Un excédent d'investissement de 150 959,85 €
 Un excédent de fonctionnement de 565 620,93 €
 Que le conseil municipal a voté une provision en 2015 de 400 000,00 €

Le Maire propose au Conseil municipal d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2015	565 620,93 €
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement / 1068	0,00
Affectation complémentaire	400 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	165 620,93 €

SEANCE du Lundi 14 mars à 20 H 30

❖ **La transcription budgétaire** de l'affectation du résultat proposée est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté	D002 Déficit reporté	R001 Excédent reporté N-1
	165 620.93 €		388 807.30 €
			R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
			400 000.00 €

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats de l'exercice 2015 sur l'exercice 2016 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté	D002 Déficit reporté	R001 Excédent reporté N-1
	165 620.93 €		388 807.30 €
			R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
			400 000.00 €

❖ BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES

• ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015 – DEL 2016-019

- **Vu** l'instruction M43 abrégée
- **Vu** le compte de gestion 2015 du Budget Transports scolaires présenté par Monsieur Pascal WIART, receveur communautaire, Trésorier de Castelnau-de-Médoc.
- Le résultat du compte de gestion 2015 est le suivant :

	SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (A)	PART RESERVE A L'INVESTISSEMENT (B)	RESULTAT DE L'EXERCICE (C)	SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (A-B+C)
FONCTIONNEMENT	756,35		-197,40	558,95
INVESTISSEMENT	0,05		0,00	0,05
RESULTAT CUMULE	756,40	0,00	-197,40	559,00

SEANCE du Lundi 14 mars à 20 H 30

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **D'adopter** le compte de gestion 2015 du Budget Transports scolaires de Monsieur Pascal WIART, ancien receveur communautaire et Trésorier de Castelnaud-de-Médoc.

• **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – DEL 2016-020**

- **Vu** l'instruction M43 abrégée
- **Vu** le compte de gestion 2015 du Budget Transports scolaires présenté par Monsieur Pascal WIART, receveur communautaire, Trésorier de Castelnaud-de-Médoc.
- Le résultat du compte administratif 2015 est le suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
BUDGET PRINCIPAL						
Résultat reporté		756,35		0,05	0,00	756,40
Opérations de l'exercice	197,40				197,40	0,00
Totaux	197,40	756,35	0,00	0,00	197,40	756,40
Résultats de clôture		558,95		0,05		559,00

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 16 voix pour décide d'adopter le compte administratif 2015.

• **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 – DEL 2016-021**

- ❖ **La transcription budgétaire** de l'affectation du résultat proposée est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté	D002 Déficit reporté	R001 Excédent reporté N-1
	558.95		0,05

Après avoir délibéré,

- **Le conseil municipal** décide d'affecter les résultats de l'exercice 2015 sur 2016 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté	D002 Déficit reporté	R001 Excédent reporté N-1
	558.95		0,05

❖ FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - DEMANDE DE SUBVENTION – DEL 2016-022

La Sous-Préfecture nous a adressé par courrier du 25 février les conditions d'obtention du Fonds de Soutien à l'Investissement local.

La loi définit sept types d'opérations éligibles :

- La commune de Listrac-médoc peut déposer un dossier concernant à la mise aux normes des équipements publics (notamment la mise en accessibilité des établissements recevant du public, la participation et citoyenneté des personnes handicapées).
- Les dossiers doivent impérativement être adressés pour instruction à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc avant le **18 mars 2016**.

Le plan de financement concernant les travaux d'accessibilité des bâtiments recevant du public est le suivant :

ACCESSIBILITE AUX BATIMENTS PUBLICS				
	DEPENSES			RECETTES
	HT	TTC		HT
PORTES ALU	8 092,00	9 710,40	FONDS DE SOUTIEN	8 169,00
RAMPES ACCES	808,00	969,60		
ECLAIRAGE EGLISE	670,00	804,00		
SANITAIRE HANDICAPE	6 190,00	7 428,00		
PAILLASSONS NON CONFORMES	1 520,00	1 824,00		
AMENAGEMENT PARKING PMR	1 100,00	1 320,00		
SANITAIRES ELEMENTAIRE	1 060,00	1 272,00		
INTERPHONE POSTE	3 900,00	4 680,00	AUTOFINANCEMENT	19 839,00
TOTAL	23 340,00	28 008,00		28 008,00

SEANCE du Lundi 14 mars à 20 H 30

L'aide de l'état est de 35 % des dépenses hors taxes.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès des services de l'état.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- D'approuver le plan de financement
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès des services de l'état.

INCORPORATION DES BIENS VACANTS ET SANS MAITRES – DEL 2016-023

- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L 1123-3 et suivants,
- Vu le Code Civil, notamment son article 713,
- Vu la délibération 2014-012 du Conseil municipal en date du 3 mars 2014 autorisant le lancement de la procédure de biens vacants et sans maîtres
- Vu l'arrêté n° 78/2014 en date du 29 octobre 2014 prescrivant une procédure de recherches afin de constater que les biens vacants présumés sans maîtres n'ont pas de propriétaires connus et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été réglées depuis trois années.
- Vu l'affichage du présent arrêté durant une période de six mois.

Considérant :

Que la durée est écoulée et qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté.

Le Conseil municipal décide d'incorporer dans le domaine communal les parcelles suivantes :

SEANCE du Lundi 14 mars à 20 H 30

Origine	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface	Nature	Prix (€)
Robert HOSTEIN	B	989	LA BREDE	514	SOLS	50
	B	997	LA BREDE	1475	SOLS	150
	B	1022	LA BREDE	437	SOLS	45
	B	1130	LE MARAIS	1131	SOLS	115
	B	1175	LE MARAIS	1326	SOLS	135
	WD	112	LA MOULINE	11028	BOIS	995
DPI	B	1063	CHEMIN L'OISEAU	856	BOIS	80
	B	1166	LE MARAIS	1864	BOIS	170
	C	1909	LANDEPOURGUE	578	BOIS	55
	C	2389	CHAMPS DE MEDRAC	657	BOIS	60
	D	687	LAGUNE AU PIN	112	TERRES	680
	G	521	LANDE DE TOULERON EST	26853	BOIS	2450
	VB	24	LESPINOUSSE	28736	BOIS	2590
	VL	14	LANDES DE BERNONES	9386	BOIS	845
	WB	33	FONTANELLES NORD	4166	BOIS	375
	WB	34	FONTANELLES NORD	958	BOIS	90
NOLEAU/BALLAU Marthe	F	698	PAYNEAU	1022	BOIS	95
	VM	76	AUX BRULES NORD	13106	BOIS	1180
BIBEYRAN/FRANCOTTE	WD	29	DONISSAN OUEST	410	BOIS	40
BINAUD	WZ	73	A LA BARENNE	1137	BOIS	105
ABADIE	WT	20	PINGARD OUEST	380	BOIS	35
BRUN/RAYMOND	WR	16	LA RUADE NORD	1105	TERRES	400
CAMIN	VM	25	CHAMP DE LAULAN	578	BOIS	55
CAZEAUX	WP	2	PETIT COMMUN	453	BOIS	40
LAMATHE/COSTA	WE	31	BARAL CAPET	1312	BOIS	120
DELHOMME	WE	30	BARAL CAPET	890	BOIS	80
FORT	VM	132	LA MENEYRE	1822	BOIS	165
FORT	WE	36	LA FONTAINE	1235	BOIS	115
	WE	37	LA FONTAINE	1053	BOIS	95
GERVAIS	WE	32	BARAL CAPET	644	BOIS	60
GRACIAN	VM	26	CHAMP DE LAULAN	581	BOIS	55
HOSTEN	WZ	16	LABARENNE	674	BOIS	60
LAGUNES	VA	8	PEYSOUP	3630	BOIS	330
BARRITAUT	WE	40	LA FONTAINE	777	BOIS	70
MARTIN	WX	2	LAUBAREDE EST	1885	BOIS	170
MARTIN	WA	54	JAUGOUNAT	4010	BOIS	360
MEYRE	WZ	15	LABARENNE	700	BOIS	65
MONIMAUD/RAYMOND	VM	1	CHAMP DE LAULAN	310	BOIS	30
PEREY	VM	105	LES PEYRIERES	2874	BOIS	260
REYNAUD	WD	101	PEY MARTIN	1198	BOIS	110
SEGUIN	WE	41	LA FONTAINE	1644	BOIS	150
SOULARD	WR	20	LA RUADE NORD	2618	BOIS	235
DURRIEU	WD	57	A PITHON	2095	BOIS	190
LOUBANEY	B	1837	LES CLOUS	1127	TERRES	2800
	WP	4	PETIT COMMUN	2020	BOIS	185
JARDRY	B	365	LOUDIN SUD	2725	VIGNES	6800
	WP	5	PETIT COMMUN	4245	BOIS	385
TOTAL				14ha83a37		23 725€

SEANCE du Lundi 14 mars à 20 H 30

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire

- à incorporer par arrêté les biens figurant en annexe pour un total de 14ha83a37 représentant un montant de 23 725 €
- Effectuer toutes les démarches nécessaires à l'incorporation de ces biens.

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire

- à incorporer par arrêté les biens figurant en annexe pour un total de 14ha83a37 représentant un montant de 23 725 €
- Effectuer toutes les démarches nécessaires à l'incorporation de ces biens.

A 21H15, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire décide d'aborder les questions diverses

Pascal BOSQ annonce au sujet du **City stade** que comme le projet dépasse 25 000 € HT, il conviendra de réaliser un petit marché. Des prestataires nous ont contactés après avoir lu le journal, nous allons les recevoir.

Concernant le **parc de la Mairie** qui est très fréquenté, des devis sont demandés pour l'installation de jeux supplémentaires. Une réflexion est engagée sur le désherbage de ces allées et l'utilisation de pratiques alternatives à l'utilisation de produits phyto sanitaires (interdits dans les lieux publics).

Ecole maternelle : Une aire de jeux pour enfants est envisagée.

Haies et corridors écologiques, L'Association Arbres et paysages a été reçu en Maire. La commune souhaite s'associer aux viticulteurs volontaires. Le dossier devra être déposé au Conseil général avant le 30 juin.

Monsieur le Maire précise

- Que le Château Fourcas Hosten va se brancher à la Fibre. La commune étudie l'opportunité de s'associer à cette demande.
- Que nous avons reçu une liste des médaillés du travail et du mérite agricole. Plusieurs élus peuvent prétendre à une médaille, nous allons faire la demande.
- Qu'il faudra pavoiser les bâtiments publics vendredi 18 mars à l'occasion de la journée du souvenir de de recueillement du 19 mars à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Laurence TARDIEU

- **Dénonce** l'utilisation exagérée des quads et moto de cross le week-end. Tous les w-end de 11h00 à 22h00, c'est le même refrain, du bruit et des dégradations. Cela risque de mal finir.
- **Informe** que le C CAS organise une journée inter générationnelle le 9 avril de 14h00 à 17h00 à la salle socio-culturelle.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22h14.